

Informations générales sur les cours interentreprises (CIE) pour les Assistantes dentaires

Tous les CIE ont lieu au centre de formation SSO-SVMD :

Avenue Haldimand 39

Yverdon-les-Bains

Le plan en annexe vous indique comment vous y rendre depuis la gare CFF.

Pour rappel, les **frais de transports** et de repas durant les jours de CIE sont – selon la loi - à la charge de l'employeur. Il est donc préférable de discuter des modalités de remboursement de ces frais avec votre employeur, avant le début des cours.

Les horaires des CIE sont toujours les suivants : de 08h15 à 12h15 et de 13h00 à 17h00.

La pause de midi n'étant que de 45 minutes, prévoyez d'apporter votre repas car vous n'aurez pas le temps d'aller à l'extérieur. Un micro-onde vous est mis à disposition.

La tenue réglementaire durant les CIE est la même que celle au cabinet, à savoir :

- ☺ Blouse de travail à manches courtes (au-dessus du coude)
- ☺ Pantalon de travail
- ☺ Chaussures de travail
- ☺ Cheveux attachés correctement
- ☺ Ongles courts et non vernis (pas de gel, ni faux ongles)
- ☺ Aucun bijou aux mains ni aux poignets

Un casier est mis à disposition dans le vestiaire pour mettre vos affaires. Si vous souhaitez le fermer à clé, merci d'emporter un cadenas.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les points ci-dessous :

- ☺ Aucune arrivée tardive n'est tolérée
- ☺ L'utilisation des téléphones portables pendant les heures de cours est interdite
- ☺ Le manque de politesse et de respect envers les enseignantes des CIE n'est pas toléré
- ☺ Le manque de politesse et de respect envers les autres élèves n'est pas toléré
- ☺ Toutes les formes de discriminations sont exclues
- ☺ Il est interdit de boire ou manger en dehors des pauses
- ☺ Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment. Pour les fumeurs, veillez à ne pas jeter vos mégots par terre devant le bâtiment.
- ☺ Veillez à prendre la totalité du matériel demandé sur la convocation.

En cas de non-respect des règles ci-dessus, vous pouvez être renvoyée des CIE et reconvoquée à un autre moment. Le cours sera refacturé directement à votre employeur.

En cas de retard, absence, veuillez contacter le secrétariat rapidement au 058 796 38 56

Paudex, 10 juin 2024